

**ARRÊTÉ N° 2024/031**  
**ARRÊTÉ DE CIRCULATION**

Le Maire de Virelade,

**VU** l'arrêté municipal n°30, en date du 6 septembre 2024, réglementant les travaux sur la commune de VIRELADE par l'entreprise CISE TP OUEST.

Considérant que les travaux de rénovation ont pris du retard ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :** L'arrêté n°30, cité ci-dessus est prolongé :  
**Du 26 septembre 2024 au 30 septembre 2024**

**ARTICLE 2 :** La présente prolongation d'arrêté sera publiée et affichée dans la Commune de VIRELADE.

**ARTICLE 3 :** Ampliation de la présente prolongation d'arrêté sera adressée à :

- M. le Président de la Communauté de Communes Convergence Garonne.
- M. Le Chef de Brigade de Gendarmerie de PODENSAC.
- L'Entreprise CISE TP OUEST

Chargés chacun en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.

Fait à Virelade, le 17 septembre 2024

Le Maire,

Laetitia FAUBET

